

Conseil municipal | Séance du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-12-15-12 | Finances communales - Budget de la Ville - Budget primitif 2023 - Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Sur le rapport de Monsieur Moyses Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Alia Cheikh

Exposé des motifs :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement, Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M57 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- Les délibérations des années 2019 à 2021 modifiant les crédits d'AP/CP,
- Les délibérations de l'exercice 2022 modifiant les crédits d'AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer cette opération d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement 2023 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2023 sont en lien avec l'adoption du budget primitif 2023 de la ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 comme indiqué dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901) Dépenses

Codes Opérations	Libellé Opérations	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
GDEPLA	Projet Place	2 544 825,00	0,00	0,00		635 525,00	381 860,00	1 527 440,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	299 961,04	299 961,04	0,00		0,00	0,00	0,00
MARCHE	Projet Marché	924 566,73	924 566,73	0,00		0,00	0,00	0,00
MDC	Projet Maison du Citoyen	2 635 115,00	6 825,00	5 565,00		614 555,00	1 004 085,00	1 004 085,00
MEDIA	Projet Médiathèque	10 863 242,06	1 196 413,18	1 711 046,00	2 852 087,88	3 958 103,00	1 145 592,00	0,00
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	967 200,00	0,00	0,00		300 000,00	333 600,00	333 600,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	307 881,50	136 319,50	171 562,00	0,00		0,00	0,00
SORANO	Projet SORANO	6 776 272,54	271 840,85	3 172 354,69	425 934,00	2 906 143,00	0,00	0,00
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	58 866,40	3 866,40	15 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL AP PROJET NPNRU		25 377 930,27	2 839 792,70	5 075 527,69	3 288 021,88	8 424 326,00	2 875 137,00	2 875 125,00

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, Subventions, emprunts et autofinancement)

Recettes

Codes Opérations	Libellé Opérations	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	EMPRUNT (Hors APCP)	2 600 000,00	1 282 275,00	1 317 725,00				
GDEPLA	Projet Place	1 527 441,00	0,00	0,00	0,00		679 407,00	848 034,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	175 000,00	64 307,64	110 692,36	0,00		0,00	0,00
MARCHE	Projet Marché	539 642,92	539 642,92	0,00	0,00			
MDC	Projet Maison du Citoyen	1 833 496,00	0,00	0,00			673 299,00	1 160 197,00
MEDIA	Projet Médiathèque	5 322 527,00	1 312 214,94	837 151,00	1 512 851,00	1 390 139,00	270 171,06	0,00
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	783 420,00	0,00	0,00		32 340,00	375 540,00	375 540,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00			
SORANO	Projet SORANO	6 710 396,82	1 631 792,36	1 312 458,46	711 044,00	3 055 102,00		
LIBFONCIER	Libérations foncières aménagement d'ensemble	3 495 527,24	783 081,24	623 985,00	799 434,00	1 289 027,00		
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	95 000,00	20 000,00	5 000,00	15 000,00	5 000,00	25 000,00	25 000,00
	Recettes globales pour financer les projets Emprunt mais non rattaché à une opération en particulier, FCTVA	2 135 479,29	0,00					
TOTAL AP PROJET NPNRU		25 377 930,27	5 633 314,10	4 207 011,82	3 198 329,00	5 771 608,00	2 023 417,06	2 408 771,00

Autorisation de programme CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE SEMARD (AP n°202101)
Dépenses

Libellé	Montant total	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Construction du Groupe Scolaire SEMARD	16 753 042,09	571 059,05	320 000,00	3 756 518,00	8 020 133,10	3 685 967,25	399 364,69

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, Subventions, emprunts et autofinancement)

Recettes

Libellé	Montant total	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2025
EMPRUNT	5 500 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00				
Construction du Groupe Scolaire SEMARD	6 194 690,51	0,00	1 479 151,16	1 647 310,00	2 125 000,00	943 229,35	730 000,00
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché l'opération en particulier, FCTVA	5 058 351,58						
TOTAL AP CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE SEMARD	16 753 042,09	2 500 000,00	4 479 151,16	1 647 310,00	2 125 000,00	943 229,35	730 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 28 votes pour, 4 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse

Madame Alia Cheikh

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221215-lmc129124-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 décembre 2022